

Séance ordinaire du 21 mars 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt et un mars deux mille vingt-trois à huit heures trente-trois, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Sont absents : le membre du comité exécutif Serge Côté et le président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-02-26

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 mars 2023.

CE-2023-02-27

Approbation du procès-verbal des séances des 13 et 14 mars 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 14 mars 2023.

CE-2023-02-28

Affectation temporaire d'un contremaître aux biens immobiliers à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-025](#)

Il est résolu d'affecter monsieur Simon Richard au poste temporaire de contremaître aux biens immobiliers à la Direction de l'entretien des infrastructures et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE-2023-02-29

Nomination d'une coordonnatrice à la protection et au contrôle environnemental à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2023-029](#)

Il est résolu de nommer madame Sophie Bourassa à titre de coordonnatrice à la protection et au contrôle environnemental à la Direction de l'environnement, poste-cadre régulier à temps complet, à la classe 5 et à l'échelon 10, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-02-30

Aide financière au bénéfice d'un organisme de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-010](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à l'organisme de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-010, pour le maintien de son activité auprès de la population lévisienne.

CE-2023-02-31

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner monsieur Jean-Marc Bard, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), afin de terminer le mandat de madame Josée Bélanger prévu le 13 mars 2024.

CE-2023-02-32

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190)

[Document d'aide à la décision FIN-2023-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner monsieur Jean-Marc Bard, à titre de représentant de l'employeur au comité de

retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190), afin de terminer le mandat de madame Josée Bélanger prévu le 25 septembre 2025.

CE-2023-02-33

Renouvellement du mandat de trois membres du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de madame Pascale Boudreault, de monsieur Claude Duquet et de monsieur Bertrand La-Rue à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 10 mai 2023.

CE-2023-02-34

Demande de prolongation d'un an de l'entente conclue par la résolution CV-2021-05-93 « Convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville et crédit additionnel afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2023-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander la prolongation d'un an de l'entente conclue par la résolution CV-2021-05-93 « Convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville et crédit additionnel afférent », adoptée le 23 août 2023, d'autoriser en conséquence la Direction du développement économique et de la promotion à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter cette prolongation, dans le cadre du *Plan de Relance du centre-ville*, de conclure l'entente de prolongation à intervenir et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document visant à donner plein effet à la présente.

CE-2023-02-35

Aide financière à Créations hit the floor pour son projet de développement numérique de l'expérience participante ou participant (phase 1)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-028](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 14 800 \$ à Créations hit the floor, pour son projet de développement numérique de l'expérience participante ou participant (phase 1), conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2023-02-36

Attribution du contrat de fourniture et de livraison de camions autopompes

[Document d'aide à la décision APP-2023-037](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de fourniture et de livraison de camions autopompes (appel d'offres 2022-50-148), à Techno feu inc., au prix de 2 349 923,90 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-02-37**Dépôt des listes de contrats au 31 janvier 2023**[Document d'aide à la décision APP-2023-047](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 janvier 2023 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-02-38**Attribution du contrat de travaux d'arboriculture divers et d'établissement ou d'entretien de percées visuelles sur le territoire de la ville et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2023-048](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de travaux d'arboriculture divers et d'établissement ou d'entretien de percées visuelles sur le territoire de ville (appel d'offres 2023-50-05), de la façon suivante, et de décréter ces travaux :

- pour le lot 5, à Arbo Sylvo inc., pour une dépense estimée à 90 750 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de travaux d'arboriculture divers et d'établissement ou d'entretien de percées visuelles sur le territoire de ville (appel d'offres 2023-50-05), de la façon suivante, et de décréter ces travaux :

- pour le regroupement des lots 1, 2, 3 et 6, à Service d'arbres Guillemette inc., pour une dépense estimée à 420 360 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- pour le lot 7, à Service d'arbres Guillemette inc., pour une dépense estimée à 487 800 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-02-39**Attribution du contrat d'impression du journal municipal *Lévis'informe*, incluant la préparation à la distribution postale**[Document d'aide à la décision APP-2023-050](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat d'impression du journal municipal *Lévis'informe*, incluant la préparation à la distribution postale (appel d'offres 2023-50-08), à Imprimeries transcontinental inc., pour une dépense estimée à 91 192,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de près de neuf mois et se terminant le 31 décembre 2023, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-02-40**Attribution du contrat de fourniture et de livraison de matériaux organiques**[Document d'aide à la décision APP-2023-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de fourniture et de livraison de matériaux organiques (appel d'offres 2023-50-13) de la façon suivante :

- pour le lot 1, soit la fourniture et la livraison de mélange à plantation pour fleurs, vivaces et arbustes, à Matériaux paysagers savaria ltée, pour une dépense estimée à 183 180 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément à son devis et à sa soumission;
 - pour le lot 2, soit la fourniture et la livraison de paillis de cèdre coloré brun, à Transport multivrac 1998 inc., pour une dépense estimée à 186 216 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément à son devis et à sa soumission.
-

CE-2023-02-41**Modification de la résolution CE-2023-01-73 « Aide financière à des organismes de la communauté »**

Il est résolu de modifier la résolution CE-2023-01-73 « Aide financière à des organismes de la communauté » par le remplacement, au deuxième alinéa, du montant « 29 87 \$ » par le montant « 29 087 \$ ».

CE-2023-02-42**Entente à intervenir concernant l'octroi d'une aide financière à Mon quartier de Lévis**[Document d'aide à la décision DEV-2023-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Mon quartier de Lévis, relative aux engagements et aux obligations de l'organisme prévus à cette entente, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-43

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 18.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
